



**DEPUIS 2012 :
RÉFORMER LES TERRITOIRES POUR UNE FRANCE
PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE**

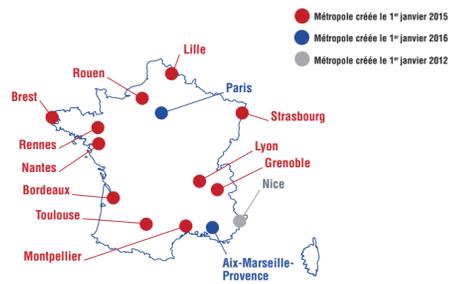
WWW.ACTION-PUBLIQUE.GOUV.FR

Ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique
80, rue de Lille 75007 Paris CEDEX 7



DEPUIS 2012: RÉFORMER LES TERRITOIRES POUR UNE FRANCE PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE

CRÉATION DES MÉTROPOLIS



Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM) – 27 janvier 2014.

13 NOUVELLES RÉGIONS



Loi relative à la délimitation des régions, aux élections départementales et régionales, et modifiant le calendrier électoral - 16 janvier 2015.

CLARIFICATION DES COMPÉTENCES



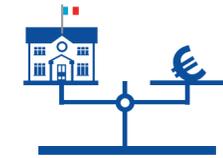
Loi pour une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) - 07 août 2015.

ENCORE TROP D'INÉGALITÉS ENTRE LES TERRITOIRES



- Les dotations versées par l'État aux collectivités accroissent les inégalités: ce sont actuellement les territoires avec le plus fort potentiel fiscal qui touchent le plus de DGF.
- Les dotations versées par l'État aux collectivités sont illisibles: deux communes avec des caractéristiques proches (même nombre d'habitants et même richesse moyenne par habitant) peuvent avoir une DGF qui varie du simple au double.
- Cf. rapport de Madame Christine Pirès Beaufort remis le 24 juillet 2015 au Premier ministre.

UNE RÉFORME DES DOTATIONS DE L'ÉTAT DÈS 2016 POUR + DE JUSTICE DANS LES TERRITOIRES



- Dès le PLF 2016, une DGF plus lisible et plus juste fondée sur des critères objectifs et partagés (nombre d'habitants, richesse par habitant, charges de centralité, charges de ruralité...).
- Mieux cibler les mécanismes de solidarité vers les communes les moins favorisées – comme la dotation de solidarité urbaine (DSU) et la dotation de solidarité rurale (DSR).

3 LOIS POUR REDESSINER LA FRANCE

POUR + DE JUSTICE DANS LES TERRITOIRES

DEPUIS 3 ANS...

ET APRÈS ?

POUR + DE SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES



RÉGIONS

CRÉER DES ESPACES GÉOGRAPHIQUES COHÉRENTS ET HOMOGENES

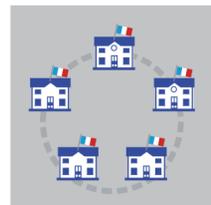
- Les écarts de richesse entre les régions (PIB) passeront d'un écart de 1 à 30 aujourd'hui à un écart de 1 à 8 après la fusion, la priorité sera désormais la réduction des inégalités au sein de chaque grande région.
- Renforcées dans leurs compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire, elles permettront de réduire les disparités au sein des territoires.
- Création d'une collectivité unique de Corse au 01.01.2018.



DÉPARTEMENTS

RENFORCER LES SOLIDARITÉS HUMAINE ET TERRITORIALE

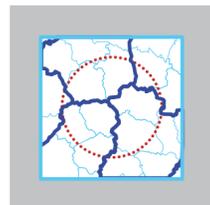
- Recentrés sur leurs missions de solidarité humaine, ils concentreront leurs moyens sur l'assistance quotidienne aux citoyens (assistance sociale, aide aux personnes âgées, accompagnement des personnes handicapées...).
- Une mission de solidarité territoriale leur est confiée pour apporter un soutien aux communes et intercommunalités les plus en difficulté: ingénierie, soutien à l'investissement et à la mutualisation.



INTERCOMMUNALITÉS

DÉVELOPPER LES SERVICES PUBLICS ET LA MUTUALISATION

- Avec un seuil relevé à 15 000 habitants, les intercommunalités correspondront aux réels bassins de vie des citoyens et permettront d'organiser les services publics sur un territoire plus cohérent.
- Regroupées en intercommunalités, les communes sont plus fortes que lorsqu'elles sont isolées pour proposer des services de qualité à leurs habitants (gymnase, garde d'enfants, maison de santé, régie de l'eau...) et pour négocier les tarifs de ces services.



MÉTROPOLIS

CONTRIBUER À L'ATTRACTIVITÉ ET AU DYNAMISME DE TOUT NOTRE PAYS

- Les 14 métropoles seront des moteurs de croissance qui bénéficieront à toutes les communes des territoires concernés.
- Avec des compétences renforcées dans le domaine du développement économique et une gouvernance simplifiée, elles attireront plus facilement les investissements nationaux et internationaux.
- Une part de cette richesse créée sera répartie sur l'ensemble du territoire français.



COMMUNES

PRÉSERVER LA CELLULE DE BASE DE NOTRE DÉMOCRATIE

- Les communes sont préservées comme échelon de base de la République: celui de la démocratie locale.
- Elles sont les seules collectivités à conserver la clause de compétence générale.
- Associées, elles constituent les intercommunalités et ce sont les élus communaux qui siègent aux conseils communautaires.

RAPPEL

UNE BAISSÉ DES DOTATIONS NÉCESSAIRE ET ÉQUILBRÉE

1,92%

8x

15€

Un effort nécessaire pour rétablir les comptes publics et baisser les impôts des Français.

Une baisse des dotations qui correspond en moyenne à 1,92% des recettes réelles de fonctionnement du bloc communal.

Un effort sans précédent de péréquation qui permet: - Aux communes les plus pauvres de contribuer 8 fois moins que les communes les plus riches à la baisse des dotations. - Aux communes rurales les moins peuplées de contribuer moins que les communes les plus peuplées: un effort de 15€ par habitant pour les territoires de moins de 10 000 habitants contre un effort de 42€ par habitant pour les territoires de plus de 200 000 habitants.